

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 03 avril 2024

Date de convocation : 21 mars 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, *trois avril*, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, HENNEQUIN Aurélie, DEVILLERS Jean-Louis, BRAY Daniel, CAZE Jimmy, BOULANGER Fanny, EBENRETT Frédéric, LEFEBVRE Alexandre

Etaient excusés : HERBET Caroline, PAYEN Teddy (a donné pouvoir à PETIT Patrick)

Etaient absents : FROISSART Henri-Nicolas

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE24010 - Vote des taux d'imposition

DE24011 - Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

DE24012 - Vote du budget primitif 2024

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024 est approuvé.

DE24010 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 13.34 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.03%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

CM 2024-03

- taxe d'habitation : 13.34 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.03%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Madame Hennequin demande si on peut aussi bien augmenter que baisser ce taux.

Monsieur le Maire lui répond que c'est effectivement le cas, le taux n'a pas bougé depuis 2020 où l'ancien conseil l'avait diminué suite à la Covid.

DE24011 Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

DE24012 Vote du budget primitif 2024

M. Le Maire expose,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

CM 2024-03

Dépenses et recettes de fonctionnement : 476 703.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 466 702.64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 476 703.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 466 702.64 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait tourner le dessin de la plaque pour le monument aux morts que Monsieur Desvignes voudrait mettre. Monsieur Cazé demande où elle sera posée. Monsieur le Maire explique qu'elle sera installée sur le côté droit du monument aux morts car il n'y a plus de place sur le devant. Monsieur le Maire rappelle que c'est l'administré qui paie la plaque. Madame Hennequin indique que ce n'est pas très grand, la plaque ferait 40*30 cm. Madame Boulanger demande si elle sera inaugurée le jour du souvenir des déportés, ce qui est confirmé par le maire. Madame Boulanger demande si les cadres photos d'Albert Laignel et Suzanne Potet pourraient être posés à côté du monument aux morts pour la journée commémorative des déportés. Monsieur le Maire ne souhaite pas faire sortir les cadres de la mairie mais propose de faire des photocopies des photos. Madame Boulanger demande si la secrétaire de mairie pourra préparer des photocopies plastifiées. Madame Boulanger précise qu'elle voudrait bien qu'il y ait des plaques comme celle de Monsieur Desvignes mais avec les photos, comme on peut le voir au cimetière sur certaines tombes, de ces deux personnes par rue, cela a un coût mais il n'en faut que deux. Madame Hennequin dit que c'est une bonne idée. Monsieur le Maire propose de demander un devis, ce que va faire Madame Boulanger. Monsieur Lefebvre demande si les photos seront les mêmes que celles accrochées dans la mairie car elles sont abîmées. Madame Boulanger lui indique qu'elles seront petites donc la qualité sera suffisante. Madame Hennequin lui précise que les délais sont courts pour la fin du mois. Madame Boulanger lui indique que ce sera pour l'an prochain, cette année, il n'y aura que les photocopies. Monsieur le Maire propose de plastifier les photocopies des photos et de les laisser environ 8 jours et de les retirer en même temps que les fleurs. Madame Hennequin demande comment les placer. Monsieur Cazé propose de les agraffer sur les fleurs ou Monsieur le Maire de les coincer derrière la plaque. Madame Hennequin précise qu'il faut que cela fasse joli.
- Monsieur le Maire demande aux élus de présenter leurs devis pour la fête foraine :
 - o Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas d'auto-tamponneuses. Le premier qui a été contacté n'est pas disponible et le second devait rappeler mais ne l'a pas fait et il n'a pas donné l'impression d'avoir envie de venir.
 - o Madame Boulanger présente un spectacle de bidons composé d'une vingtaine de personnes avec deux passages de 30 minutes pour 700€, boissons et un repas par personne. Elle explique que la compagnie de Twirling bâton n'est pas disponible cette

année mais pour l'an prochain, il faut noter que la prestation est gratuite, la responsable demande juste un goûter et une boisson pour les enfants.

- Monsieur Bray présente deux devis de fanfare. Le premier est composé de 20 musiciens s'ils sont au complet et propose un concert de 45 minutes, un recueillement au monument aux morts et un défilé dans le village pour 350€. Le second comporte 25 à 30 musiciens avec une prestation quasi identique mais le concert serait mobile, style show parade, pour 490€. Il précise qu'à ces devis, il faut ajouter la SACEM et que sur plan qualitatif, le second serait meilleur.
- Monsieur Cazé propose 3 devis. Le premier pour deux structures gonflables avec deux personnes pour la surveillance pour 684€ et deux repas. Le second devis pour des jeux games anciens composés d'un flipper, une borne d'arcade et un babyfoot pour 450€. Le troisième devis pour un magicien déambulant dans la rue pendant 3 heures pour 550€.

Monsieur Cazé précise que les jeux seront livrés plus tôt à la salle des fêtes. Monsieur le Maire demande si cela utilise beaucoup de courant. Monsieur Ebenrett lui indique qu'un flipper ne consomme pas grand-chose. Monsieur Cazé précise que les jeux sont à alimenter mais ce sont des leds. Madame Hennequin demande le budget disponible. Monsieur Cazé répond avoir demandé confirmation à la secrétaire de mairie qui lui a indiqué 1 500 Les 3 devis pressentis (fanfare/jeux games/structures gonflables) représentent 1624€. Madame Boulanger indique bien aimer les jeux anciens. Monsieur Lefebvre précise qu'il faudra surveiller quand même pour ne pas avoir de problèmes ou vol de balle de babyfoot par exemple. Monsieur Ebenrett le rejoint. Monsieur Cazé précise que tout s'est bien passé à Corbie. Monsieur Cazé précise que les structures gonflables ne sont plus adaptées pour les jeunes de plus de 12/13 ans, ainsi, les plus grands auront aussi quelque chose. Madame Hennequin demande s'il est possible de ne prendre qu'une seule structure. Monsieur Cazé pense que c'est compliqué car à chaque demande il lui proposait deux structures sûrement dû au coût de la livraison. Madame Hennequin explique qu'il faut rester dans le budget. Monsieur Cazé indique avoir également contacté des écuries pour un manège de poneys mais ils ne se déplacent plus.

Monsieur le Maire propose de valider les jeux anciens. Madame Boulanger est d'accord avec cette idée car tout le monde, jeunes comme moins jeunes y joueront. Les autres élus sont également d'accord. Monsieur Lefebvre demande juste confirmation qu'il y aura plusieurs balles pour le baby-foot au cas où. Madame Hennequin précise qu'il faudra indiquer où se trouve les jeux car ce n'est pas l'habitude et en faire un peu de publicité. Monsieur Cazé indique qu'il faudra également mettre une affiche pour que les gens jouent chacun leur tour. Madame Hennequin indique qu'il faudra délimiter la salle des fêtes pour qu'il y ait une partie jeux et une partie pour le comité des fêtes. Monsieur le Maire précise que le comité des fêtes essaie d'avoir une calèche comme l'an dernier mais ce ne sera confirmé que le vendredi soir à la réunion du comité des fêtes. Monsieur le Maire demande si les élus préfèrent un magicien ou un concert car tout ne peut pas être validé. Les élus sont majoritairement pour le concert. Madame Hennequin précise qu'avec les jeux anciens, les structures gonflables et la fanfare, le montant serait de 1624€. Monsieur Ebenrett précise que la SACEM ne dépassera pas les 60€. Monsieur Cazé demande si la mairie n'a pas un forfait annuel car il en était question à une période. Monsieur le Maire lui précise qu'il n'y en a pas eu l'utilité l'an dernier et qu'il va se renseigner pour avoir le montant pour la manifestation. Monsieur le Maire reprend avec la validation des structures gonflables, des jeux anciens et de la fanfare. Monsieur Cazé précise qu'Hamelet est l'un des rares villages à tout faire gratuitement, habituellement c'est un ou deux tours de manège gratuits. Madame Hennequin rappelle que les enfants du village ont également un tour de manège gratuit le lundi. Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura les manèges habituels. Madame Boulanger indique que cela est dommage que le comité des fêtes ne soit pas présent pour discuter de la fête et son déroulement. Elle explique que le président a pas mal d'idée. Madame Hennequin propose de prendre rendez-vous avec le comité

des fêtes quelques jours avant la fête pour sa caler avec eux. Madame Hennequin demande si les manèges seront les mêmes que l'an passé. Monsieur le Maire précise que ce sera comme l'an dernier, un manège, deux pêches aux canards et un tir à la carabine. Madame Boulanger dit que le tir à la carabine a été vendu mais elle peut se renseigner. Le mail envoyé indique bien qu'il y aura une pêche aux canards et un tir à la carabine comme tous les ans. Madame Hennequin demande s'il y aura également de la barbe à papa car les enfants aiment bien.

Après avis des élus, Monsieur le Maire propose de valider le devis de fanfare à 490€, le devis des structures gonflables à 684€ en indiquant les horaires 10h-17h pour la journée et le devis des jeux anciens à 450€. A l'unanimité, ces trois devis sont validés.

Monsieur Cazé précise de conserver une partie de la salle des fêtes pour la fanfare en cas d'intempéries.

Madame Hennequin indique qu'elle se charge des flyers.

- Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un appel concernant le muguet, et demande aux élus s'ils sont d'accord pour renouveler l'opération. A l'unanimité, les élus sont en accord. Madame Hennequin propose de distribuer les flyers de la fête foraine en même temps que le muguet le 1^{er} mai. Monsieur Cazé précise qu'il sera présent cette année
- Monsieur le Maire explique avoir étalé la terre sur le parking de la rue Suzanne Potet mais n'a pas réussi à aller jusqu'au bout car le terrain était trop mou. Madame Hennequin demande où exactement. Monsieur le Maire indique que c'est à l'endroit où les TIG avaient nettoyé. Madame Boulanger indique que c'est à l'endroit où pourraient être plantés des arbres fruitiers. Monsieur le Maire rejoint l'idée du verger partagé. Monsieur Cazé demande si ce n'est pas l'école qui avait demandé un bout de jardin. Madame Boulanger et Monsieur le Maire sont contre cette idée car personne ne s'en occupe pendant les vacances. Monsieur Cazé demande si les élus se souviennent de la proposition de mettre des chèvres pour entretenir le terrain et si c'est toujours d'actualité. Monsieur le Maire reprend que tout dépend de ce qui sera décidé mais si tout le monde veut un verger partagé, il n'y aura pas de chèvres et que de plus, c'était payant. Monsieur Cazé reprend que le propriétaire des chèvres paie pour un terrain à Vaux donc si on lui fournit gratuitement un morceau de terrain, il ne devrait pas demander de l'argent en échange. Monsieur le Maire demande de regarder les plans pour connaître les dimensions. Madame Hennequin propose de prendre les mesures du parking avant de réunir la commission travaux. Madame Boulanger rappelle qu'un maître d'œuvre avait fait une étude avec des plans et que les idées étaient bonnes. Madame Hennequin rappelle qu'elle avait un coût assez important. Monsieur Ebenrett indique qu'une voiture est toujours garée sur le parking rue Suzanne Potet avec les vitres cassées et qui ne bouge pas. Monsieur le Maire rappelle que les administrés qui ont la place de garer leur véhicule sur leur parcelle doivent le faire et ne pas le laisser sur le parking. Il ajoute que l'arrêté pour la place handicapée a été envoyé à la gendarmerie.
- Madame Boulanger indique que si un verger est mis en place, il faudra planter les arbres à la Sainte Catherine.
- Monsieur Devillers demande si la nouvelle boîte électrique va être positionnée à l'endroit indiqué car elle va cacher le cygne dessiné sur le transformateur. Monsieur le Maire va recontacter le responsable de Cegelec car la demande était de la placer au même endroit que l'ancienne.
- Monsieur Devillers montre des photos du city stade où de grosses flaques d'eau se sont formées suite aux dernières pluies et demande si on ne peut pas faire des trous. Monsieur Cazé lui explique qu'il ne faut pas le faire car la garantie décennale ne sera plus valable. La société a été recontactée à plusieurs reprises et cela était bien indiqué dans les réserves de fin de chantier mais ils ne sont jamais revenus.



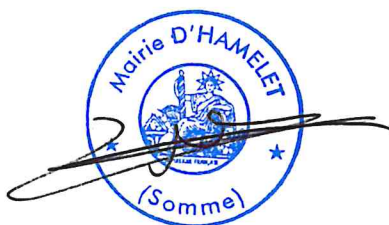
- Monsieur le Maire rapporte que les TIG ont coupé les arbres de l'ancien camping, qu'il a dégagé autour du bâtiment et commencé à déboiser. Il demande à ce que les élus aillent voir pour savoir ce qu'il peut être fait là-bas. Monsieur Lefebvre demande s'il y a toujours des tôles là-bas. Monsieur le Maire lui répond qu'elles ont disparu. Monsieur Cazé reprend que c'est un bien puisqu'elles étaient pleine d'amiante. Monsieur le Maire et Monsieur Lefebvre reprennent que c'était de bonnes tôles en fer et Monsieur Lefebvre ajoute qu'il y avait également des bastaings. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a plus rien. Monsieur Cazé demande ce qu'il peut être fait là-bas. Monsieur le Maire reprend qu'il peut soit y avoir des plantations, soit des panneaux solaires, voir les deux. Monsieur Cazé demande si l'option panneaux solaires est choisie, est-ce à la mairie de mettre tout au propre. Monsieur le Maire répond que si la commune ne le fait pas, ce sera fait mais facturé. Une étude pourrait être faite pour voir ce qui peut être fait en dessous si les panneaux sont mis à une certaine hauteur par rapport au sol. Monsieur Lefebvre demande si ce qui a été discuté au dernier conseil était un genre de guinguette. Monsieur le Maire rappelle qu'une fois que c'est nettoyé, il faut prévoir un broyage tous les ans. Monsieur Cazé propose d'y faire des lots de bois. Monsieur le Maire indique que les troncs sont trop petits. Madame Boulanger propose d'y faire venir un restaurateur comme à Bonnay, dans les marais. Madame Hennequin rappelle qu'avec le PLUI, ce n'est pas certain que ce soit réalisable car le terrain est classé en zone naturelle de loisirs. Monsieur le Maire ajoute qu'une réparation du bâtiment avoisinerait les 200 000€. Monsieur Cazé fait remarquer qu'il faut savoir dans quoi on s'engage. Monsieur le Maire reprend qu'il faut prendre en compte la compensation qu'il pourrait y avoir selon le projet. Monsieur Cazé dit qu'avec des panneaux solaires, il y aura un retour sur l'investissement et que la FDE doit pouvoir mettre sur pied le projet. Monsieur le Maire rappelle qu'il attend le retour de Madame Herbet pour le contact de l'entreprise de panneaux solaires. Monsieur le Maire pense que ce sera possible de financer les panneaux et que la production remboursera le prêt. Madame Boulanger indique qu'il faudra changer les panneaux tous les 20 ans. Monsieur le Maire reprend que les panneaux ne seront pas à changer dans 20 ans, juste qu'ils seront peut-être moins efficaces. Monsieur Lefebvre confirme qu'un panneau dure plus de 20 ans et qu'il faut se renseigner sur une offre professionnelle et équilibrer l'investissement. Monsieur Cazé fait un retour de son expérience personnelle et indique qu'en changeant certaines habitudes, cela peut être rentable. Monsieur Lefebvre ajoute qu'il y a, maintenant, des panneaux intelligents qui varient en fonction des habitudes de consommation. Monsieur Cazé demande si le déboisement sera complet. Madame Hennequin fait remarquer que c'est propre et Monsieur le Maire ajoute que, pour cette année, ce n'est plus possible. Il indique qu'il y a une surface d'environ 3.5 hectares et qu'il faudra prévoir de passer le broyeur tous les ans.

Monsieur le Maire averti qu'il y a eu une visite des gendarmes suite à un signalement. Madame Hennequin demande si c'est la même personne qui est venue en permanence le mardi soir, ce qui est confirmé par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit de brûler mais que sur arrêté du maire, il est possible à titre exceptionnel de brûler, ce qui s'est passé la semaine dernière. Monsieur Devillers indique qu'il est neutre. Monsieur le Maire indique qu'il faudra, dans le cas où il faut continuer le déboisement, prévoir un broyeur pour terminer de nettoyer.

La séance est levée à 20h.

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélien HENNEQUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélien Hennequin', written over a horizontal line.